

l'Aventure du beau

L'Aventure du beau
Marie Morand
Chemin de Lévaux, 7
CH-1872 Troistorrens
Tél: +41 79 628 59 66
info@aventuredubeau.ch

www.aventuredubeau.ch

L'amicale des petits et grands voyages d'art

Bulletin d'inscription

- Intitulé du voyage :** Suisse Alémanique, les festins du baroque
- Dates du voyage :** Du dimanche 28 avril au dimanche 5 mai 2024
- Guidé par :** Verena Villiger Steinauer, historienne de l'art, ancienne directrice du Musée d'art et d'histoire de Fribourg, conceptrice du programme
- Accompagné par :** Marie Morand, historienne de l'art, directrice de l'Aventure du beau, organisatrice du voyage
- Prix :** CHF 2'985.-/ personne en chambre double/ suppl. de 750.- en chambre double à usage single
- Prestations :** Selon le descriptif et dépliant disponibles sur le site internet www.aventuredubeau.ch

Nom : _____

Prénoms (comme sur le passeport): _____

Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Téléphone portable : _____

Nom de votre
assurance annulation : _____

L'Aventure du beau

Chambre double :

A partager avec :

Chambre individuelle :

Abonnement CFF:

Commentaires particuliers: (intolérances alimentaires p. ex.)

J'ai lu et j'accepte les conditions générales des voyages organisés par L'Aventure du beau qui figurent ci-après.

Signature :

Lieu et date :

Après la réception (par email en pièce attachée ou par poste) de votre bulletin rempli et signé, vous recevrez une confirmation de votre inscription par email. Ces deux documents constituent ensemble notre contrat. Ils déclenchent l'envoi de la facture (acompte/facture finale) que vous recevrez aussi par e-mail. Le montant est payable à 30 jours. Dès que le voyage sera confirmé, nous vous contacterons pour vous informer plus avant sur son déroulement.

L'Aventure du beau

Conditions générales

Préambule

Comme vous l'aurez sans doute déjà fort bien compris à la lecture de notre page Concept sur notre site internet, L'Aventure du beau n'est pas une "vraie" agence de voyages dont le métier salarié est d'offrir à qui le désire la possibilité de réserver et/ou de faire organiser toutes sortes de prestations individuelles ou collectives de séjour, visites, déplacements, ici ou ailleurs dans le monde.

L'Aventure du beau publie des lectures d'oeuvres, organise des rencontres autour d'une exposition, d'un monument, d'une restauration et met sur pied aussi, chaque année, quelques voyages en petits groupes, thématiques et guidés, visant à explorer ensemble l'une ou l'autre des multiples facettes de la création artistique ancienne ou récente. Son fonctionnement s'apparente donc plutôt à celui d'une société d'amis des beaux-arts, sans ambition économique autre que celle de rendre possibles les événements qu'elle crée en visant le plaisir de partager notre passion de ce que l'art nous révèle de nos sociétés, de nos valeurs et de nous-mêmes, dans la conviction que la fréquentation de la beauté nourrit en profondeur notre développement d'être humain. Le plaisir d'aiguiser notre regard et de transmettre nos connaissances constitue la plus belle récompense du travail qui est fourni par l'équipe afin de faire exister L'Aventure du beau.

Dans ce cadre, et ce même à titre quasi non lucratif, L'Aventure du beau est considérée comme un « organisateur de voyages à forfait » au sens de la Loi Fédérale sur les voyages à forfait, du 1er Juillet 1994 qui régit en Suisse le monde pluriel des voyagistes, loi que vous pouvez télécharger sur le site de la Confédération Helvétique.

En accord avec cette loi, L'Aventure du beau édicte donc les conditions générales suivantes que tout participant se doit de connaître et d'approuver lors de la conclusion des contrats de voyage dont ces conditions font partie intégrante:

Conditions

1. Devoir d'information

Par le biais de son site internet et des dépliants distribués, L'Aventure du beau informe tout voyageur ou voyageuse intéressée de manière détaillée au sujet du programme prévu, des prestations offertes dans le prix du voyage ainsi qu'à propos des conditions matérielles telles que connues au moment de la publication. Il peut arriver en effet que nous devions apporter par la suite des modifications (la plupart du temps mineures) au programme prévu, aux prestations et aux conditions matérielles du voyage choisi. Ces modifications seront dûment signalées aux participants et participantes inscrites qui pourront se déterminer sur leur participation jusqu'à 30 jours avant le départ.

L'Aventure du beau

2. Inscription et confirmation = Contrat

Le bulletin d'inscription rempli et signé par la personne participant au voyage de groupe organisé par L'Aventure du beau, suivi de sa confirmation par nos soins, constituent ensemble le contrat passé entre L'Aventure du beau et la personne participant au voyage. Il déclenche le paiement du voyage. La facture (acompte ou finale) sera envoyée par e-mail en même temps (ou peu après) la confirmation de l'inscription à la personne inscrite. Si le voyage ne peut être garanti par manque de participants, (au plus tard 30 jours avant le départ) ou par impossibilité matérielle de le réaliser (cas de force majeure) le contrat est annulé sans frais pour les participants déjà inscrits. L'Aventure du beau pourra proposer un autre voyage en remplacement ou rembourser les sommes déjà versées par la personne inscrite.

3. Modifications demandées par la personne participant au voyage

Les éventuelles modifications du programme que vous pourriez demander en tant que personne participante seront examinées du point de vue de leur compatibilité avec le bon déroulement du voyage tel que prévu. Si acceptées, leur coût éventuel sera facturé à la personne ayant demandé ces modifications.

4. Annulations et conséquences financières

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre participation au voyage de groupe avant le départ, prière de nous en informer le plus rapidement possible (par la même occasion ne manquez pas d'informer aussi votre assurance annulation). Si votre annulation a lieu avant que le départ ne soit déclaré garanti, elle est sans frais. Dès que le voyage est déclaré garanti, nous vous facturerons en cas d'annulation de votre part le 15% du prix total du voyage plus votre part des prestations de tiers (hôtels, restaurants, transports, visites, guides, etc...) déjà engagées par L'Aventure du beau pour la réalisation du voyage de groupe. Entre le 29e et le 15e jour avant le départ, le montant augmente à 30% du prix total du voyage, plus votre part des prestations de tiers (hôtels, restaurants, transports, visites, guides, etc...) engagées par L'Aventure du beau pour la réalisation du voyage de groupe. L'annulation faite à partir du 15e jour avant le départ ne donne droit, en principe, à aucun remboursement de la part de L'Aventure du beau.

5. Assurances

Chaque participant voyage avec L'Aventure du beau sous sa propre responsabilité et se munira en conséquence des assurances annulation et rapatriement, maladie et accidents, nécessaires.

Conditions générales établies le 25 novembre 2020, mises à jour le 12 septembre 2022

L'Aventure du beau

Mentions légales

Le siège de L'Aventure du beau est à Troistorrents, à l'adresse suivante:
Chemin de Lévaux, 7
CH-1872 Troistorrents
Tél: + 41 79 628 59 66
Email: info@aventuredubeau.ch
Site internet: www.aventuredubeau.ch

Politique de confidentialité

Les données à caractère personnel que L'Aventure du beau est amenée à collecter pour la réalisation des voyages sont traitées confidentiellement et sont réservées à l'usage de L' Aventure du beau. Elles ne sont donc ni transférées à des tiers, ni partagées, ni vendues.

Les données personnelles récoltées à l'usage de l'envoi de newsletters et d'informations diverses à votre intention sont traitées de la même manière.